

Une fenêtre sur l'architecture haut-alpine



L'édition 2017 du concours a été lancée dans le bâtiment agricole de Sylvain Guasco, primé en 2016.

Mardi matin, la deuxième édition du Grand prix de la construction durable a été ouverte par Arnaud Murgia, président du CAUE 05 (conseil d'architecture, d'urbanisme et l'environnement des Hautes-Alpes) en présence du maire de Baratier, Jean Bernard, et de Marc Viossat, conseiller départemental du canton d'Embrun, 7^e vice-président du Département en charge des ressources naturelles, de l'énergie, du climat et des déchets.

« Chez nous aussi, l'excellence »

Ce lancement officiel s'est effectué dans un lieu emblématique, tout de bois construit en 2012, avec couverture photovoltaïque. Sous des poutres lamellées-collées de 25 m de portance, les 2000 m² du manège et écuries de Sylvain Guasco, 3^e prix dans la catégorie bâtiments agricoles du concours 2016, font partie des plus belles réalisations architecturales. Ils réunissent « beauté, utilité, économie d'énergie, emploi de ressources locales, du savoir-faire des artisans et entreprises du bâtiment d'ici avec l'innovation technique et un pari ambitieux d'entreprise gagnante » bien dans l'esprit et les critères du concours.

Action du plan climat énergie territorial du conseil départemental, le Grand prix 2017 se veut une véritable fenêtre sur l'architecture contemporaine des Hautes-Alpes. « Chez nous aussi, l'excellence » résume Marc Viossat. En 2016, la première édition de ce Grand prix avait suscité l'envoi de 72

dossiers. 22 avaient été primés à l'automne dernier.

Matériaux, performance énergétique, rapport au paysage...

L'édition 2017, désormais appelée Grand prix de la construction durable, garde les mêmes critères d'évaluation : qualités environnementales et architecturales, choix et performances énergétiques, démarche du projet, enjeu foncier et l'implication de professionnels de qualité.

Ce concours est ouvert aux maîtres d'ouvrage, propriétaires publics ou privés, maîtres d'œuvre ou professionnels. Six catégories sont proposées : bâtiment public, privé du tertiaire, hébergement touristique, habitat individuel, habitat collectif et bâtiment agricole. Sont pris en compte la nature des matériaux utilisés, la performance et la consommation énergétiques, le parti pris architectural et son rapport au paysage pour les bâtiments neufs ou rénovés après 2012...

Brigitte TEMPESTINI

Le règlement du concours et le dossier de candidature sont téléchargeables sur le site internet du CAUE (www.caeu05.com) ou celui du conseil départemental des Hautes-Alpes (www.energie-climat.hautes-alpes.fr). Les dossiers peuvent être envoyés en CD, clé USB ou par courrier électronique, à retourner au CAUE d'ici le 18 juin. CAUE 05 : 1, avenue Alexandre Didier BP 55 - 05202 Embrun Cedex - 04 92 43 60 31 - j.breniere@caue05.com